REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.14/14

Amnistie fiscale

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp

La Ville de Delémont a encaissé les recettes supplémentaires suivantes en relation avec l'amnistie fiscale :

Total	Fr. 1'783'396.40	
2014	Fr.	578'474.20
2013	Fr.	164'717.30
2012	Fr.	68'773.15
2011	Fr.	657'307.85
2010	Fr.	314'123.90

Le Conseil communal n'a pas budgété de recettes complémentaires en relation avec l'amnistie fiscale. A noter que les dernières annonces de l'année 2014 seront taxées et comptabilisées dans l'exercice 2015 des comptes communaux.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 février 2015